

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	D2019-39
---	---	-----------------

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE MEMBRES			Le 7 novembre 2019 conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, GIRARD François, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, CORNESSE Jean-Pierre, DESBOIS Charline , GIRARDIN Carine, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MAURICE Roseline , MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan, PAJOT Marc .
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	12	

Date de la convocation
 28/10/2019
Date d'affichage
 08/11/2019

Procuration :
Absents : DESBOIS Charline, MAURICE Roseline, PAJOT Marc.
 Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.
Secrétaire: MORTIER Céline

OBJET : AVENANT N°2 - ATELIER MARTIN - MARCHE PUBLIC REHABILITATION ECOLE

- Vu la délibération n° 2016-013 du 31 mars 2016 relative aux choix de l'architecte pour le marché public de réhabilitation de logements et de l'école ;
- Vu la délibération n° 2016-031 du 30 mai 2016 relative au marché public de réhabilitation du logement école et de la tranche conditionnelle n° 1 ;
- Vu la délibération n° 2016-036 du 30 juin 2016 approuvant l'avant-projet définitif des travaux du logement école ;
- Vu la délibération n° 2016-037 du 30 juin 2016 approuvant le plan de financement des travaux de logement de l'école ;
- Vu la délibération n° 2016-042 du 19 septembre 2016 sollicitant le Conseil Régional au titre du plan de soutien du BTP ;
- Vu la délibération n° 2016-48 du 17 novembre 2016 relative à l'avenant n°1 – architecte – marché public réhabilitation de l'école ;

Le Maire expose que par délibération N°2016-013 du 31 mars 2016, le conseil municipal a confié une mission de maîtrise d'œuvre à M Martin Michel avec une première phase de diagnostic du bâtiment.

Par délibération n°2016-031 du 30 mai 2016 le conseil municipal a validé la réalisation de tranche conditionnelle n°1 du marché de maîtrise d'œuvre en confiant l'étude de la mise aux normes de l'école et de la réhabilitation du bâtiment de l'école.

Par délibération n°2016-48 du 17 novembre 2016 le conseil municipal a acté la modification du titulaire du marché, Les Ateliers Martin et a modifié le montant du marché compte tenu des montants de chaque lot.

Les travaux sont désormais terminés et le montant total de ceux-ci est connu. Il convient donc d'acter le montant définitif du marché de maîtrise d'œuvre. Le montant total des travaux est de 437 772.25€. Le taux de rémunération est de 10.996%+1.58695% pour EXE partiel soit un taux global de 12.58295%.

Le montant total du marché est donc de 55 084.66€ soit une augmentation de 6467.14€ par rapport au marché de base et à l'avenant n°1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 d'un montant de 6467.14€ pour porter le montant total du marché à 55 084.66 € HT.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT